

Le Devoir

Montréal 

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 20 septembre 2018, a adopté le règlement suivant :

**RCG 18-031 Règlement autorisant un emprunt de 29 000 000 \$ afin de
financer les travaux sur les collecteurs d'égouts**

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 5 octobre 2018. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 15 octobre 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Le Devoir